

## LUTTE CONTRE LA FAIM : LES ENTREPRISES S'IMPOSENT DANS LE DÉBAT



Hélène Capocci

Novembre 2020

**« Vous ne pourrez jamais rendre le monde durable avec les seuls fonds publics ». Cette phrase prononcée par Alexander De Croo, ex-Ministre belge de la coopération au développement, est certes révélatrice de son affinité avec le monde des affaires, en même temps qu'elle reflète une certaine vision du développement. Comme dans beaucoup d'autres domaines, le secteur privé se voit attribuer un rôle essentiel pour atteindre les objectifs de développement durable. Jugé plus efficace et supposé entraîner des effets positifs « démultiplicateurs », la réalité de cette vision « business friendly » n'est pourtant pas si idyllique.**

## Secteur privé et coopération au développement en Belgique

La raison d'être du *blending* est d'attirer, avec de l'argent public, des investissements privés dans un environnement envers lequel les investisseurs se montrent généralement frileux. Pour la période 2013-2017, la part de la coopération belge en soutien au secteur privé était d'environ **250 millions €/an**. Les acteurs de premier plan pour mettre en œuvre cet appui sont la banque de développement belge BIO<sup>1</sup> (49%) et les acteurs multilatéraux (19%), suivis de l'agence belge de développement Enabel (11%) et des organisations de la société civile (10%)<sup>2</sup>. Tout laisse à penser que ce montant va augmenter dans les prochaines années.

En effet, **dernièrement, la Belgique a manifesté de plusieurs manières sa volonté de donner une plus grande place au secteur privé dans sa politique de coopération au développement**. En 2020, le fond d'investissement « *SDG Frontier Fund* »<sup>3</sup> a été créé sous l'impulsion de BIO en impliquant neuf investisseurs institutionnels et privés, comme les assurances AG et Belfius, la Fondation Roi Baudouin et la banque VDK. Par ailleurs, le Gouvernement a récemment attribué 20 millions d'euros supplémentaires à BIO, qui soutient le secteur privé dans les pays en développement, pour lutter contre les retombées économiques de la crise du covid-19 auprès des clients existants de BIO. En 2018, la loi sur la société belge d'investissement a été modifiée, élargissant notamment le mandat de BIO<sup>4</sup>. Cette même année, la Coopération belge et la Fondation Roi Baudouin lancent le *Business Partnership Facility*, un instrument visant à promouvoir des projets d'entreprises qui s'investissent pour les Objectifs du Développement Durable pour un budget de 11,5 € millions sur cinq ans.

Bref, la Belgique s'inscrit pleinement dans la tendance de plus en plus prégnante au niveau international de considérer le secteur privé comme un partenaire indispensable pour éradiquer la pauvreté dans le monde, et le rendre plus durable. Le **slogan racoleur « From billions to trillions »** (« des milliards aux milliers de milliards ») a enthousiasmé les bailleurs internationaux quant au potentiel « effet de levier »<sup>5</sup> que représenteraient les financements publics pour lever des fonds privés d'autant plus importants, et

---

<sup>1</sup> BIO est la banque de développement belge détenue à 100% par l'État. Pour plus d'information sur la distinction entre ONG et institution financière de développement, voir l'analyse d'Entraide et Fraternité : « ONG et institutions de financement du développement : Des clés pour se comprendre », octobre 2019, disponible sur : [https://www.entraide.be/IMG/pdf/analyse\\_ifd-ong.pdf](https://www.entraide.be/IMG/pdf/analyse_ifd-ong.pdf)

<sup>2</sup> SES (2018), *Évaluation de l'appui au secteur privé par la coopération belge au développement*, SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, Bruxelles.

<sup>3</sup> SDG est l'acronyme anglais de *Sustainable development Goals*, autrement dit les objectifs du développement durable défini par les Nations Unies en 2015 à destination des gouvernements, de la société civile et du secteur privé afin d'éradiquer la pauvreté d'ici 2030. Le *SDG Frontier Fund* est « un véhicule de co-investissement autogéré qui cherche à investir avec BIO dans des fonds d'investissement privés actifs en Afrique et en Asie. » Voir : <https://www.bio-invest.be/en/news/sdg-frontier-fund-first-closing>

<sup>4</sup> [https://www.etaamb.be/fr/loi-du-25-octobre-2018\\_n2018014697.html](https://www.etaamb.be/fr/loi-du-25-octobre-2018_n2018014697.html)

<sup>5</sup> Voir les analyses de Financité sur l'effet de levier : « L'effet de levier des banques : pratique durable ou pratique à risque ? (1/2) », 2013, <https://www.financite.be/fr/reference/leffet-de-levier-des-banques-pratique-durable-ou-pratique-risque-12>

pouvoir ainsi **combler le déficit estimé à 2,5 \$ milliards annuels pour financer la réalisation des objectifs de développement durable**. La plupart des gouvernements des pays en développement affiche aussi clairement une volonté d'attirer des investissements privés<sup>6</sup>.

Pourtant, les faits ont de quoi tempérer cet engouement : **en réalité, pour 1 \$ million d'aide publique au développement investi, 750 000\$ (soit 0,75 \$ million) de fonds privés sont mobilisés, et seulement 370 000 \$ (soit 0,37 \$ millions) quand il s'agit des pays à faibles revenus**<sup>7</sup> (« *low income countries* » selon la classification de la Banque mondiale). On est donc loin de la démultiplication des fonds escomptée. Mais d'autres points doivent aussi attirer notre attention.

### Une définition nébuleuse, une absence de cadre commun

« Financement mixte », PPP (partenariat public-privé), *blending* ou *blended finance*, **les appellations sont variées et le consensus inexistant sur une définition officielle et harmonisée** du couplage de financements publics et privés pour le développement. Les organisations phares dans le domaine, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les Nations Unies, les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, Banque européenne d'investissement, Société financière d'investissement), les banques régionales de développement (Banques africaine, interaméricaine ou asiatique de développement), ou encore les institutions financières de développement bilatérales (comme BIO en Belgique), ont toutes recours au mécanisme de financements mixtes pour le développement, mais n'ont pas de référentiel commun.

Cette absence de cadre complique largement la collection de données et les analyses comparatives de cette approche. Un manque de transparence et de redevabilité sont également pointés par différentes sources<sup>8</sup>. Par conséquent, cela représente non seulement une **entrave à une discussion éclairée pour l'élaboration des politiques de coopération, mais aussi à la mesure de l'ampleur au niveau international et l'impact du *blending* quant aux effets attendus sur le développement**. S'il n'existe pas de données chiffrées sur des projets qui répondent à

#### Définitions

Selon l'OCDE, le *blending* est défini comme « *l'usage stratégique du financement du développement pour la mobilisation de financement additionnel en vue des objectifs de développement durable dans les pays en développement* ».

Les banques multilatérales et bilatérales de développement proposent une définition plus précise : « *combinaison de financement concessionnel de la part de donateurs ou tiers aux côtés du financement propre des institutions financières de développement et/ou du financement commercial d'autres investisseurs, pour développer le marché du secteur privé, rencontrer les objectifs du développement durable et mobiliser des ressources privées* ».

des critères partagés par les différentes institutions de développement, il manque également d'indicateur objectif pour évaluer les projets, en faire le suivi et apprécier la qualité de l'approche adoptée.

<sup>6</sup> Et ce, bien que les expériences africaines de partenariats publics-privés aux effets délétères se multiplient, avec comme conséquence le creusement du déficit public pouvant mener à une crise de la dette. Lire : J-C. Servant, « Marchés de dupes en Afrique. Prospérité des partenariats publics-privés au détriment des États », in : *Le Monde diplomatique*, novembre 2020.

<sup>7</sup> Overseas Development Institute, *Blended finance in the poorest countries : the need for a better approach*, avril 2019.

<sup>8</sup> Oxfam international, Les financements mixtes pour le développement : risques et opportunités, 2017 ; Overseas Development Institute, *Blended finance in the poorest countries : the need for a better approach*, avril 2019 ; Global Justice Now, *Doing more harm than good. Why CDC must reform for people and planet*, 2020.

## Une opacité peu garante du bon déroulement des projets

Une analyse récente de l'appui au secteur privé par la coopération belge montre que BIO, principal outil de la coopération belge pour l'appui au secteur privé, doit fournir des efforts pour améliorer la transparence de son action. « *Les informations sur les interventions, les résultats atteints et sur les impacts pour les bénéficiaires sont moins accessibles pour les investissements de BIO (en partie sont invoquées des raisons de confidentialité<sup>9</sup>* », en comparaison avec la transparence affichée pour les projets analysés d'Enabel ou des ONG.

**Ce manque de transparence fût effectivement constaté à plusieurs reprises lors du suivi effectué sur le cas Feronia, une entreprise canadienne opérant en République démocratique du Congo financée par plusieurs institutions financières de développements (IFD) européennes, y compris BIO en Belgique.** Depuis plusieurs années, le CNCD-11.11.11, FIAN Belgium, Entraide et Fraternité et AEFJN interpellent les autorités belges sur le projet d'agrobusiness Feronia soutenu par l'argent public belge. Cette entreprise d'huile de palme exploite des terres sans titres fonciers valables au regard du droit congolais, est responsable de plusieurs violations de droits humains et du travail mais aussi de dommages environnementaux. Les rapports du CNCD-11.11.11<sup>10</sup> en 2018 et de Human Rights Watch<sup>11</sup> en 2019, tous deux réalisés suite à des missions de terrain, dénoncent une opacité inacceptable de la part de l'entreprise et des IFD, que ce soit envers les communautés locales impactées par le projet, les travailleurs de l'entreprise quant aux risques encourus, ou vis-à-vis des membres de la société civile et des parlementaires réclamant la divulgation d'informations élémentaires pour s'assurer de la bonne conduite du projet.

Afin de vérifier que des mesures aient été prises pour remédier aux violations du droit du travail (sécurité, salaire minimum, exposition à des pesticides toxiques), de droits humains (droit à la santé, à un environnement sain) ou aux dommages environnementaux (déversement de déchets par l'entreprise), les organisations de la société civile ont réclamé l'accès au **contrat de BIO signé avec Feronia ainsi que le plan d'action social et environnemental ou les évaluations réalisées. BIO a toujours refusé de rendre publics ces documents, prétextant le « secret commercial »**. Or, sans ces informations, il n'est pas possible de faire un suivi des avancées réalisées. Consciente de cette défaillance, l'OCDE promeut dans les principes pour les financements mixtes davantage de transparence<sup>12</sup>.

La demande de Global Justice Now, Human Rights Watch, ODI, de même que les ONG belges, est claire : il est nécessaire que les contrats de prêts soient accessibles publiquement, voire de faire l'objet d'une approbation préalable par le Parlement.

---

<sup>9</sup> SES (2018), *Évaluation de l'appui au secteur privé par la coopération belge au développement*, SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, Bruxelles.

<sup>10</sup> CNCD-11.11.11, *Accaparement made in Belgium. Le financement de Feronia par la Coopération belge*, 2018, disponible sur : <https://www.cncd.be/accaparement-made-in-belgium-financement-feronia-congo-cooperation-belgique-etude>

<sup>11</sup> Human Rights Watch, *Un sale investissement : Rôle des banques européennes de développement dans les abus commis dans le secteur de l'huile de palme en RD Congo*, 2019, disponible sur :

[file:///C:/Users/helene.capocci/Documents/Blending/HRW\\_feronia%202019.pdf](file:///C:/Users/helene.capocci/Documents/Blending/HRW_feronia%202019.pdf)

<sup>12</sup> <http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/blended-finances-principles/principle-5/>

## Investir dans les pays en développement ? Oui, mais pas n'importe lesquels

L'appui de l'aide publique au développement pour les projets de *blending* peut prendre différentes formes comme des subventions à l'entreprise, assistance technique (financer les études d'impact, proposer des améliorations sur la qualité du projet...), garantie de crédit pour d'autres investisseurs, investissement de capitaux dans l'entreprise<sup>13</sup>. L'engagement de l'argent public a pour effet de rassurer les investisseurs privés qui ne se seraient pas engagés dans le projet d'investissement en raison de son caractère risqué et peu rémunérateur (cadre réglementaire pas toujours fiable, rendement estimé à long terme et jugé faible par rapport au niveau de risque, etc.).

Vu l'exigence de rentabilité et de profit, les investissements du *blending* ne se risquent généralement pas aux destinations les plus risquées financièrement et préfèrent donc les pays à revenus intermédiaires plutôt que les pays les plus pauvres. **Le *blending* a vite choisi son camp entre un climat des affaires favorable ou répondre à des besoins criants.** L'OCDE a évalué qu'entre 2012 et 2015, la part globale de financement privés (2,9 milliards de dollars) vers les pays à faibles revenus était de 3,6%, alors que les pays à revenus moyens inférieurs et supérieurs se partageaient environ 40% chacun<sup>14</sup>. **Pour la Belgique, 83% des financements nationaux mobilisés auprès du secteur privé en 2017-18 ont bénéficié aux pays à revenu intermédiaire, et seulement 17 % aux pays les moins avancés.**

Par ailleurs, **un double détournement s'opère** car les services de base (santé, éducation, protection sociale), prioritaires pour éradiquer la pauvreté, sont aussi ceux qui semblent les moins attractifs pour de juteux retours sur investissements. **Les secteurs sociaux sont donc les moins soutenus par le *blending* dans les pays à faibles revenus.** Les secteurs extractifs et les infrastructures sont quant à eux ceux qui attirent le plus de financements.

A noter que le **Gouvernement Vivaldi** identifie *l'accès aux soins de santé, l'enseignement, la protection sociale, le travail digne, le soutien au secteur privé local et le **droit à la sécurité alimentaire, l'agriculture à petite échelle et la transition vers des systèmes alimentaires durables*** comme les secteurs prioritaires de sa politique de coopération. Autrement dit, il s'agit en grande partie des secteurs les moins concernés par les financements privés !

Ce constat met ainsi en évidence une contradiction de taille dans le discours de l'ancien Ministre de la Coopération qui affichait à la fois une volonté d'engager prioritairement la coopération belge dans les pays les plus pauvres, et de se faire le fer de lance du financement public-privé. **L'argent dédié à la coopération au développement ne pouvant être dépensé qu'une fois, si davantage de budget de la coopération est consacré au *blending*, cela se fera inévitablement au détriment de l'aide pour d'autres projets sans exigence de profit.** L'accord de gouvernement Vivaldi annonce vouloir maintenir l'attention portée aux pays « les moins développés » et les États fragiles. Espérons dès lors que cela soit en cohérence avec une stratégie adaptée quant au soutien du secteur privé.

<sup>13</sup> La banque de développement belge, BIO, n'investit quant à elle que via des prêts ou en capitaux propres, pas via des subventions.

<sup>14</sup> ODI, op. cit.



## L'appropriation du projet localement : pas une priorité

Il est également à pointer que les projets mobilisant des financements privés ne font généralement pas du principe d'appropriation une priorité<sup>15</sup>. **Le critère d'appropriation est pourtant l'un des critères essentiels de l'efficacité de l'aide au développement selon la déclaration de Paris** (au même titre que l'harmonisation, l'alignement, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle)<sup>16</sup>. Le principe d'appropriation de l'aide suppose que le projet réponde à des besoins exprimés localement, qui corresponde à la stratégie nationale de développement, et que les différentes parties prenantes soient impliquées dans la conception, mise en œuvre, et suivi du projet.

Selon Oxfam international, « *Les mécanismes de financements mixtes publics-privés ne sont pas suffisamment appropriés par les pays bénéficiaires, et sont rarement en phase avec leurs propres stratégies. Les gouvernements des pays en développement ne sont pas officiellement représentés au sein des IFD bilatérales (européennes) qui mettent en œuvre les projets de financements mixtes publics-privés, et les structures de gouvernance des IFD multilatérales sont dominées par les gouvernements des pays développés*<sup>17</sup> ».

Dans l'évaluation sur l'appui au secteur privé par la coopération belge, très peu est dit sur l'appropriation locale des projets. Soulignons également l'absence remarquée de ce principe d'appropriation - de même que la référence explicite aux autres principes d'efficacité de l'aide comme l'alignement - dans l'accord du nouveau gouvernement. Veiller à ce que la coopération belge les inclue pourtant dans la conception et mise en place de ses politiques de développement sera fondamental<sup>18</sup>.

## Un subside public pour des profits privés ?

Pour les défenseurs du *blending*, le mandat de service public des banques de développement justifie qu'elles financent un projet avec moins d'exigences qu'un investisseur classique (attente de retour sur investissement plus faible ou plus lointain, accepter des risques plus importants, etc.). Leur offre financière sera dès lors plus avantageuse que les offres purement commerciale. Cette opération consiste donc en un « **subside implicite** » au secteur privé. Ce mécanisme risque de produire **des effets indésirables de distorsion du marché**, comme une distorsion de concurrence entre investisseurs locaux. Il se peut aussi qu'un investisseur pressenti pour bénéficier du soutien de politiques de développement fasse pression sur l'organe public, sorte de chantage, pour avoir de meilleures conditions d'investissement ou d'exigences de garantie sous prétexte que plusieurs financements d'aide au développement lui sont proposés. Un investisseur peut ainsi avoir plusieurs sources de subsides publics d'aide au développement simultanément. Une autre dérive est que les attentes des investisseurs soient faussées, habitués aux financements concessionnels avantageux offerts par l'aide au développement,

<sup>15</sup> Oxfam international, Les financements mixtes pour le développement : risques et opportunités, 2017.

<sup>16</sup> OCDE, *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005), Programme d'action d'Accra (2008)*.

<sup>17</sup> Oxfam international, op. cit. Une autre recherche menée par Oxfam en arrive à la même conclusion du peu d'engagement en faveur de l'appropriation par les acteurs locaux pour les projets de *blending* dans le secteur agricole : Oxfam international, *Accountability deficit ? Assessing the effectiveness of private finance blending in ensuring that small-scale farmers are not left behind*, 2019.

<sup>18</sup> CNCD-11.11.11, "Accord de gouvernement : des engagements à concrétiser en matière de coopération au développement", octobre 2020, disponible sur : <https://www.cncd.be/accord-gouvernement-vivaldi-engagements-cooperation-developpement>

ne se risquant pas à ce type d'investissement risqué à long terme et diminuant par conséquent les investissements locaux. Ce qui résulterait *in fine* à l'exact inverse de l'objectif initial du *blending*<sup>19</sup>.

### *Vous avez dit « additionnalité » ?*

Pour éviter ce genre de scénario, il est **essentiel de démontrer la plus-value, ou l' « additionnalité » (« *additionality* »), de l'apport de financement public**, c'est-à-dire établir de façon la plus objective possible le fait que, sans appui de l'aide au développement, le projet d'investissement n'aurait pas vu le jour. L'accord Vivaldi mentionne avec aplomb que « *l'implication des entreprises dans la politique de développement est une valeur ajoutée pour la réalisation des ODD* », mais démontrer cette plus-value n'est pas chose aisée.

Bien que le texte d'accord se poursuive avec tout autant d'assurance concernant l'encadrement supposément clair du secteur privé (« *Afin de maximiser l'impact positif du développement, cette politique pose un certain nombre de conditions préalables claires comme point de départ pour la coopération avec les acteurs privés, telles que l'additionnalité, la transparence, et le respect des droits humains et des normes sociales et environnementales* »), nous estimons au contraire que les balises existantes sont insuffisantes. Preuve en est qu'il **n'existe actuellement aucune méthodologie commune, convenue sur le plan international permettant d'évaluer avec un degré de certitude suffisant si les apports publics subventionnent utilement ou non le secteur privé**. Comme le relève Oxfam, « *sans preuve de plus-value, les incitations de l'APD [aide publique au développement] risquent d'agir comme une subvention faussant le marché, "évinçant" les investisseurs privés et publics locaux et faussant les marchés locaux. Cela pourrait être particulièrement préjudiciable aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) locales si le financement mixte est utilisé pour subventionner des entreprises plus importantes, qu'elles soient locales ou internationales*<sup>20</sup> ».

### *Le fantôme de l'aide liée*

Par ailleurs, un autre risque de distorsion du marché est **l'aide liée**, qui consiste à soutenir les entreprises qui proviennent du pays d'origine de l'aide au développement ou d'imposer à l'entreprise locale de s'approvisionner en biens ou services auprès d'entreprises du pays d'où l'aide provient. **Ce procédé favorise les entreprises étrangères plutôt que locales, et favorise généralement les intérêts commerciaux plutôt que l'impact de développement sur place**. Selon l'OCDE, l'aide liée aurait un coût jusqu'à 30% plus élevé, enregistrant des impacts d'efficacité nettement inférieurs à la moyenne.

Nous pouvons, jusqu'à il y a peu, nous réjouir que la Belgique se distingue par le déliement de son aide, une volonté affichée par l'ex Ministre De Croo<sup>21</sup>. Toutefois, une récente déclaration des Ministres de la coopération et du commerce extérieur à l'occasion d'un prêt accordé au Sri Lanka vient ébranler cette conviction : « **Les prêts d'Etat à Etat sont attribués par la Belgique aux pays en développement en vue du financement concessionnel des exportations de biens d'équipement belges et de services y étant relatifs. Ils visent un double objectif : d'une part, contribuer au développement dans les pays défavorisés et d'autre part, soutenir l'économie belge par la promotion de nos**

<sup>19</sup>Sony Kapoor, « Billions to trillions – A reality check », a Re-define Policy Brief for Stamp out Poverty, 2019.

<sup>20</sup> Oxfam International, *Accountability deficit ? Assessing the effectiveness of private finance blending in ensuring that small-scale farmers are not left behind*, 2019.

<sup>21</sup> Constat partagé par l'évaluation du SES sur l'appui au secteur privé par la coopération belge au développement, *op. cit.*, et par l'OCDE : relayé par le CNCD-11.11.11, « Rapport 2019 sur l'aide belge au développement », disponible sur <https://www.cncd.be/IMG/pdf/cncd-11.11.11-rapport-2019-aide-belge-au-developpement-version-web.pdf>

**exportations**<sup>22</sup>. » Le double objectif de l'aide liée y est clairement énoncé : octroyer un prêt pour contribuer au développement (prêt qu'il faudra néanmoins rembourser avec les intérêts), mais aussi booster les exportations des entreprises belges. Autrement dit, un **double retour sur investissement**.

Plus récemment encore, l'accord du gouvernement De Croo stipule que la Belgique compte « maintenir et renforcer » son aide non liée... De quoi nous encourager à être confiants mais vigilants.

## Place croissante du secteur privé dans l'agriculture : au profit d'une transformation du système agroalimentaire ?

L'agriculture n'est pas le secteur d'activité qui attire le plus le *blending*. Au climat d'investissement jugé *a priori* risqué dans les pays en développement, s'ajoutent d'autres paramètres imprévisibles propres au secteur agricole, et dès lors peu rassurants : aléas climatiques, volatilité des prix des matières premières, invasions de nuisibles et maladies. Ce n'est donc qu'une faible part de ce type de financement qui est attribué à l'agriculture<sup>23</sup>.

La complexité de travailler avec des petites structures et des unités de production familiales isolées fait que les bailleurs se tournent davantage vers des projets agricoles d'envergure. Par conséquent, les partenariats publics-privés pour le **développement de « pôles de croissance agricoles »** gagnent en popularité. Supposés incarner enfin la solution miracle au problème de la faim et le coup d'accélérateur nécessaire à la transformation de l'agriculture pour répondre aux défis de la modernisation et de la productivité, ces « agro-pôles » se sont multipliés cette dernière décennie, en Afrique particulièrement. **La Banque mondiale et la Banque africaine de développement en sont de précieux soutiens**. Résultat : ce modèle agricole signifie bien souvent pour l'État d'accueil de mettre à disposition de grandes compagnies agroalimentaire des ressources (terre, eau), des infrastructures, et de la main d'œuvre en leur offrant des perspectives de croissance, plutôt que d'investir dans des politiques agricoles et de développement qui feraient en sorte d'extraire les communautés rurales de la pauvreté tout en répondant aux enjeux de sécurité alimentaire et nutritionnelle<sup>24</sup>.

Parallèlement à la multiplication des pôles de croissance agricoles, on remarque **une nette augmentation de la présence des multinationales dans les plateformes multi-acteurs qui orientent les politiques agricoles et alimentaires africaines**<sup>25</sup>. En plus de se faire entendre dans la façon dont sont conçues les politiques publiques, les acteurs privés sont également présents dans **l'orientation de la recherche sur l'agriculture**. En témoigne le fait que la Fondation Bill and Melinda Gates soit aujourd'hui le plus grand investisseur à vocation philanthropique dans le développement agricole. Or, **85% des projets financés par la Fondation Gates soutiennent la recherche en soutien au modèle**

<sup>22</sup> « Première partie du programme 2020 des prêts d'État à État », 24 juillet 2020 : <https://news.belgium.be/fr/premiere-partie-du-programme-2020-des-prets-detat-etat>

<sup>23</sup> Oxfam international, 2019, op. cit.

<sup>24</sup> Dagorn J-C., Jamart C., Jorand M., « Agriculture africaine : l'impasse des pôles de croissances agricoles », in : *Les nouveaux territoires de l'agrobusiness*, Centre tricontinental, Collection Alternatives Sud, vol. 26 n°3, 2019.

<sup>25</sup> <http://www.inter-reseaux.org/dataviz/dataprive/> ; voir également l'étude de SOS Faim, *Le rôle croissant du secteur privé dans les politiques agricoles et alimentaires en Afrique*, mars 2019.



**d'agriculture industrielle** pour en augmenter le rendement via différents moyens (utilisation de pesticides, vaccins pour le bétail, réduction de pertes après récoltes, etc.)<sup>26</sup>.

Que ce soit par choix idéologique, par inertie ou par contrainte pratique, il semble donc que les financements mixtes ou privés du développement pour l'agriculture s'orientent donc vers des projets d'intensification agricole, dont les avantages pour les petits exploitants sont largement questionnés<sup>27</sup>. Les obstacles à l'investissement pour une transformation radicale du système alimentaire vers l'agroécologie, capable de répondre à la fois aux enjeux climatiques, de productivité, et de sécurité alimentaire et nutritionnelle, sont donc de différents types au niveau international.

### *Et en Belgique ?*

En Belgique, la **Note stratégique sur le secteur privé** du Ministère de la coopération de 2017 stipule clairement que l'agriculture est un secteur prioritaire, en particulier l'agriculture durable. **« Comme les petits producteurs constituent la moitié de la population mondiale, une attention particulière leur sera accordée, notamment via l'appui à l'agriculture familiale. Les associations de producteurs et les organisations paysannes, parfois encore informelles, sont à cet égard porteuses de véritables projets d'entreprises qu'il faut soutenir »**<sup>28</sup>. C'est également la position défendue par la Coalition contre la faim (CCF). Les paysans étant les premiers investisseurs privés du secteur agricole, la CCF recommande une orientation des fonds de la coopération pour le secteur privé dans l'agriculture vers les agriculteurs familiaux et les organisations qui les représentent, ainsi que les entreprises sociales et petites et moyennes entreprises locales<sup>29</sup>. Ces fonds doivent avant tout s'adresser aux populations rurales vulnérables, parmi lesquelles les femmes sont les premières exposées, afin d'assurer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que leur contrôle sur les ressources productives, dont l'accès à la terre comme ressource essentielle.

Saluons ici l'intention inscrite dans le **nouvel accord de majorité de défendre le « droit à la sécurité alimentaire, l'agriculture à petite échelle et la transition vers des systèmes alimentaires durables »**. Cette volonté d'opérer une transition des systèmes alimentaire est en parfaite résonance avec les mêmes intentions qui se confirment au niveau international (la stratégie *From Farm to Fork* de l'Union européenne sortie en 2020, le Food Systems Summit de l'ONU prévu en 2021<sup>30</sup>).

Cela se rapproche également les recommandations de la **récente étude de la Coalition contre la faim appelant à soutenir une véritable transformation vers l'agroécologie**. Cette publication évalue la part de la coopération belge en appui à l'agroécologie en se basant sur l'analyse de 502 projets ou flux financiers en soutien à l'agriculture entre 2013 et 2017 comptabilisés (dont les projets de BIO sont exclus)

---

<sup>26</sup> Biovision Fondation pour un développement écologique, IPES FODD, *Flux financiers : quels sont les obstacles à l'investissement dans la recherche agroécologique pour l'Afrique ?*, 2020.

<sup>27</sup> Idem.

<sup>28</sup> Note stratégique : Coopération belge au développement et secteur privé local : un appui au service du développement humain durable, 2014.

<sup>29</sup> Coalition contre la faim, *Le rôle du secteur privé dans la coopération au développement dans le secteur de l'agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle*, 2018.

<sup>30</sup> Ce qui n'empêche qu'actuellement, ces institutions ne soutiennent pas une telle transformation du système. Comme le révèle l'analyse de l'Université de Coventry en partenariat avec la CIDSE se penchant sur 152 projets financés par l'Union européenne via le Fond vert pour le Climat, et des agences des Nations unies : « 79,8 % des fonds de l'UE acheminés par la FAO, le FIDA et le PAM et 79,3 % des flux de fonds agricoles du FGC sont toujours destinés à des programmes et projets axés sur l'agriculture conventionnelle et/ou des approches axées sur l'efficacité (telles que l'intensification durable) ». Source : CIDSE, « Financing agroecology : where does all the money flow ? », Policy brief on European Official Development Assistance and international institutions contributions to an agroecological transformation, septembre 2020, disponible sur : <https://www.cidse.org/2020/09/30/finance-for-agroecology-more-just-than-a-dream/>

<sup>31</sup>. Les résultats sont accablants : seulement **1% de l'aide publique belge au développement soutient une transformation du système alimentaire vers l'agroécologie (cf. encadré)<sup>32</sup>**.

Il est évident que l'investissement dans l'agriculture est crucial pour éradiquer la pauvreté, la faim et la malnutrition, mais aussi pour accélérer l'urgente transformation de nos systèmes agroalimentaires face aux multiples défis imposés par le réchauffement climatique. S'il est tentant de se dire que tous les chèques sont bons à prendre, il convient de se questionner sur les implications des différentes sources de financement. Un acteur privé ou public, bilatéral ou multilatéral, n'investit pas avec les mêmes attentes, ni selon les mêmes pratiques.

Les éléments repris ci-dessus font en sorte qu'une méfiance se développe à juste titre vis-à-vis de l'approche du développement par le *blending*. Les études récentes ou en cours visant à analyser la façon dont les institutions financières de développement bilatérales (CDC au Royaume-Uni, Proparco en France, BIO en Belgique) contribuent effectivement à la réduction de la pauvreté ou aux objectifs de développement durable témoignent des réflexions visant à mieux cerner les enjeux des financements mixtes. **Un cadre plus clair, défini par le pouvoir public, est nécessaire pour mieux encadrer les investissements privés et assurer les objectifs de développement.**

Telle était d'ailleurs la conclusion dressée à l'issue de l'atelier interparlementaire organisé entre autres par Fian Belgium et Entraide et Fraternité le 16 octobre dernier sur les banques de développement et leurs impacts sur les droits humains<sup>33</sup>. Sans en définir mieux les contours (définition commune, priorités données à une catégorie de pays et de secteurs les plus adaptés) et leur imposer davantage de balises à respecter (en termes de transparence, d'exigences de due diligence tant au niveau social qu'environnemental) pour la réalisation des projets et leur suivi sur le terrain, les financements privés pour le développement nuiront à la qualité de l'aide.

Avec ses partenaires de la société civile belge et internationale, Entraide et Fraternité continuera de plaider pour une politique de développement (y compris via le secteur privé), qui assure le respect des droits des populations locales, dont le droit à l'alimentation.

#### APD et agroécologie en Belgique

Tous les canaux de l'aide analysés ne sont pas affligés de la même façon. **Les ONG et les instituts de recherche** sont ceux qui fournissent le plus d'effort pour soutenir la transition agroécologique.

En revanche, les **organes multilatéraux** (agences des Nations Unies comme la FAO, le fond européen pour le développement, la Banque mondiale), principaux bénéficiaires de l'aide publique au développement belge (52% du total), sont clairement les mauvais élèves du soutien envers l'agroécologie. La moitié de leur budget attribué par l'aide publique belge ne finance pas du tout des programmes agroécologiques !

<sup>31</sup> Vermeylen M., De Schutter O., The share of agroecology in Belgian official development assistance : an opportunity missed, CRIDHO working paper, 2020.

<sup>32</sup> Les « flux gouvernementaux » équivalent à 20% de l'aide publique au développement pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Ils incluent les projets humanitaires ou de long terme soutenus par la Direction générale de la Coopération au Développement (DGD), exécutés directement par l'agence gouvernementale Enabel, ou indirectement par les ONG ou des organisations multilatérales.

<sup>33</sup> <https://www.entraide.be/e-financement-de-l-entreprise-controversee-feronia-en-rdc-par-la-cooperation>